

**CONTROLE SUR PIECES DE L'EHPAD KERELYS CLOHARS FOUESNANT**  
**JUILLET 2023**  
**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS DEFINITIVES**

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart 5)	Mettre en place un conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article L311-6 et D311-3 et suivants du CASF) (E5).	6 mois	Procès-verbal de la composition du CVS
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart 7)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Gouvernance	Prescription 3 (Ecarts 1 et 2 )	Se mettre en conformité avec les articles D312-176-6 et D312-176-7 du CASF sur la qualification des agents de direction	12 mois	Diplômes des responsables de la direction
Gouvernance	Prescription 4 (Ecart 6)	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Gouvernance	Prescription 5 (Ecart 3 )	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	6 mois	Relevé de conclusion du CVS